

KUI A DIT QUOI ?

Panorama des opinions
en quelques citations

BEREC (Groupe des régulateurs européens des télécoms)

Le Berec considère que le Règlement européen sur l'internet ouvert laisse une grande place à la mise en oeuvre des technologies 5G, comme le «network slicing», «5QI», et le «Mobile Edge Computing» par exemple. A ce jour, le Berec n'a pas connaissance d'exemples concrets de déploiements de la 5G entravés par le Règlement.

FCC

(Régulateur américain des télécoms)

Un autre impact négatif pour le consommateur des précédentes règles de la FCC sur la neutralité du net a été la baisse de l'innovation. Nous avons basculé d'un formidable cadre prônant l'innovation ouverte à une approche de contrôle à l'effet paralysant.

GSMA (GSM Association) et ETNO (Europeans Telecommunications Network Operators)

Les pays européens doivent concilier le besoin d'un internet ouvert avec les règles qui encouragent l'innovation. L'industrie des télécoms alerte sur le fait que les lignes directrices actuelles sur la neutralité du net, comme publiées par le BEREC, créent des incertitudes significatives sur la rentabilité des investissements des opérateurs.

EDRI

(European Digital Rights)

Nous craignons beaucoup que la standardisation en cours de la 5G sape le niveau actuel de protection de la neutralité du net en Europe.

TRAI

(Régulateur indien des télécoms)

L'optimisation des performances du réseau, en conformité avec la neutralité du net, offre un cadre propice pour concevoir, construire et déployer les objets connectés et leurs mécanismes de communication afin de minimiser la charge sur le réseau, en étant proactif sur l'amélioration de l'efficacité et du débit de leurs données. C'est aussi un gage d'avantages concurrentiels.

MANIFESTE

L'ARCEP, LES RÉSEAUX COMME BIEN COMMUN

Les réseaux d'échanges internet, télécom fixes, mobiles et postaux, constituent une « infrastructure de libertés ».

Liberté d'expression et de communication, liberté d'accès au savoir et de partage, mais aussi liberté d'entreprise et d'innovation, enjeu clé pour la compétitivité du pays, la croissance et l'emploi. Parce que le plein exercice de ces libertés est essentiel dans une société ouverte, innovante et démocratique, les institutions nationales et européennes veillent à ce que les réseaux d'échanges se développent comme un « bien commun », quel que soit leur régime de propriété, c'est-à-dire qu'ils répondent à des exigences fortes en termes d'accessibilité, d'universalité, de performance, de neutralité, de confiance et de loyauté.

A cette fin, les institutions démocratiques ont jugé qu'une intervention étatique indépendante était nécessaire pour veiller à ce qu'aucune force, qu'elle soit économique ou politique, ne soit en situation de contrôler ou de brider la capacité d'échange des utilisateurs (consommateurs, entreprises, associations, etc.).

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges en France.

Architecte des réseaux, l'Arcep crée les conditions d'une organisation plurielle et décentralisée des réseaux. Elle garantit l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs et à toutes les formes d'innovation, et veille à la compétitivité du secteur à travers une concurrence favorable à l'investissement. L'Arcep organise le cadre d'interopérabilité des réseaux, afin qu'ils apparaissent comme un seul aux yeux des utilisateurs malgré leur diversité, simples d'accès et non cloisonnés. Elle coordonne la bonne articulation public/privé dans le cadre de l'intervention des collectivités territoriales.

Gardien des réseaux, l'Arcep s'assure du respect des principes essentiels pour garantir la capacité d'échange des utilisateurs. Elle veille à la fourniture du service universel, et accompagne les pouvoirs publics pour étendre la connectivité sur l'ensemble du territoire. Elle assure la liberté de choix et la bonne information des utilisateurs, et protège contre les atteintes possibles à la neutralité de l'internet.

L'Autorité lutte plus généralement contre toutes les formes de silos qui pourraient menacer la liberté d'échanger sur les réseaux, et s'intéresse à ce titre aux nouveaux intermédiaires que sont les grandes plateformes internet.



WWW.ARCEP.FR

01 40 47 70 00

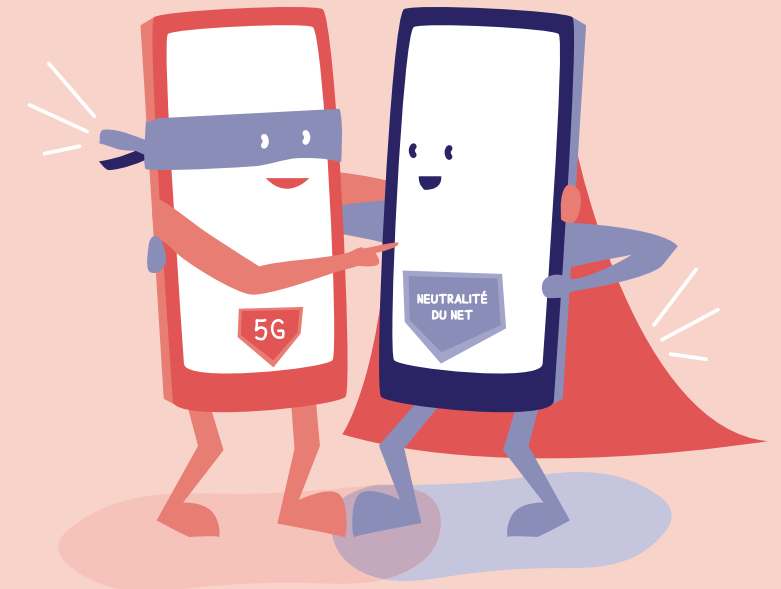
/ Arcep

/ arcep

/ arcep.fr



5G ET NEUTRALITÉ DU NET, AMIS OU ENNEMIS ?



En France, l'Arcep est en charge du respect du principe de neutralité du net par les fournisseurs d'accès à internet et du déploiement de la 5G.

L'Arcep est engagée dans une régulation pro-innovation : elle garantit l'innovation sans permission, grâce à la neutralité du net, et prône les innovations permises par la 5G.

Mais pour certains, neutralité du net et 5G ne sont pas compatibles.

L'occasion de faire le point sur les enjeux et les arguments de chacun !

LES PROMESSES DE LA 5G, LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE RÉSEAU MOBILE



NEUTRALITÉ DU NET : ASSURER LA NON-DISCRIMINATION SUR LE NET



L'INNOVATION ET LA NON-DISCRIMINATION EN PRATIQUE : la 5G ouvre la voie à de nouvelles applications...

Débits

La 5G offrira des débits inédits pour utiliser au mieux des applications toujours plus datavores.

Instantanéité

La 5G réduira la latence pour des services en temps réels (robots, chirurgie...).

Spécialisation

Avec la 5G, il sera possible d'adopter différentes qualités de service en fonction de certains usages.

Virtualisation

La virtualisation d'un nombre important de composants réseaux et les réseaux logiciels seront synonymes de flexibilité pour les réseaux 5G.

Sobriété énergétique

La 5G permettra entre autres d'émettre uniquement à l'endroit et au moment où cela est nécessaire, en adaptant la puissance à l'usage.

Fiabilité

La 5G offrira une fiabilité accrue pour des communications critiques et de nouvelles applications, notamment sur les réseaux publics.

Les valeurs fondamentales de l'internet

La neutralité du net c'est comprendre que l'intelligence est dans le réseau, sans contrôle centralisé.

Les droits des utilisateurs

La neutralité du net garantit que chaque utilisateur peut accéder à tous les contenus et services de son choix, via le terminal de son choix.

Liberté d'expression et d'information

La neutralité du net garantit les libertés de chaque utilisateur en tenant compte de celles des autres.

Innovation sans permission

La neutralité du net laisse les fournisseurs de contenus offrir leur service sans que les fournisseurs d'accès contrôlent ce qu'ils font.

La chirurgie à distance via des technologies de réalité virtuelle très fiables

L'agriculture connectée, ses drones et ses capteurs

De nouveaux accès à internet, différenciés selon leur qualité, permettant à l'utilisateur de choisir le débit qui correspond à son besoin

+ et beaucoup plus de cas d'usages

... et de nouvelles relations à inventer

Comment fournir différentes qualités de service sans discriminer ?

Comment être transparent avec les utilisateurs sur les différents débits possibles ?

Comment optimiser la transmission de certains services sans nuire à la qualité de service du reste du réseau ?

+ Et bien d'autres questions

QUE FAIT LE RÉGULATEUR ?

- Il encourage l'innovation et les investissements dans le secteur ;
- Il autorise des expérimentations et délivre les autorisations d'utilisation de fréquences qui comportent des obligations

QUE FAIT LE RÉGULATEUR ?

- Il fait appliquer le principe de neutralité du net et sanctionne ceux qui ne le respecteraient pas ;
- Il co-construit des outils de détection : plateformes, applications pour détecter les gestions de trafic...